

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)**

Fermer la prison de Guantanamo Bay, la promesse non tenue de Barack Obama.

L'administration Obama vis-à-vis de la prison de Guantanamo.

Auteur : Wolodia Wischnevsky
Promoteur : Amine Ait-Chaalal
Lectrice : Pauline Lesaffre
Année académique : 2022-2023

1.Introduction	5
2.La Politique étrangère des Droits humains sous Bush	6
3.Guantanamo Bay, un trou noir juridique ?	10
3.1.Guantanamo, une île partagée ?.....	10
3.2.Les Combattants illégaux	14
3.3.Les arrestations arbitraires et l'absence de jugement	17
3.4.L'usage de la torture et les traitements inhumains	19
4.Les élections de 2008, Guantanamo un enjeu électoral.....	24
5.Obama et la fermeture du centre de détention de Guantanamo.....	27
6.Le complexe pénitentiaire de Guantanamo après la présidence d'Obama	37
7. Conclusion.....	39
Bibliographie.....	42

« Je déclare sur l'honneur que ce TFE a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

Remerciements

Je tiens à remercier ma famille et mes amis qui ont pu me soutenir lors de l'écriture de ce mémoire. Je tiens aussi à remercier mon promoteur, Amine Ait-Chaalal pour son temps et sa patience. Je tiens aussi à remercier le corps enseignant du master de spécialisation en action humanitaire pour le savoir qui m'a été partagé.

1.Introduction

Le complexe pénitentiaire de Guantanamo Bay a été mis en place sur la base navale du même nom en 2002. La fonction de cette prison est de maintenir en captivité, justifiée ou non, des personnes soupçonnées d'être liées à des mouvements terroristes. Par la même occasion, ces prisonniers ont subi de nombreux interrogatoires utilisant des techniques, telles que le waterboarding, qui sont considérées comme des tortures. Ainsi, la prison de Guantanamo Bay devint le symbole des dérives de la « war on terror » et le symbole des violations des droits de humains par une démocratie libérale (Bruck, 2016).

Lors de la campagne présidentielle de 2008, la question du complexe pénitentiaire de Guantanamo Bay devient un enjeu électoral (Mikkelsen, 2008). Le vainqueur de l'élection est Barack Obama, un membre du Parti démocrate, qui est farouchement opposé à la prison de Guantanamo. Le 22 janvier 2009, le deuxième jour de l'entrée en fonction du nouveau président, ce dernier signe un ordre exécutif ayant pour mission d'assurer la fermeture de la prison à la fin de l'année 2009. Pourtant, à la fin de cette même année, la prison est toujours en activité. En 2011, le président Obama signe un autre ordre exécutif qui maintient le centre de détention en activité pour une durée indéterminée. Aujourd'hui, en 2023, la prison de Guantanamo Bay est toujours ouverte et 30 détenus y sont enfermés. Une question légitime peut alors se poser : comment se fait-il que la prison de Guantanamo Bay soit restée ouverte malgré les tentatives de fermeture du président Obama ?

Pour répondre à cette question, il faut comprendre certains éléments autour de la prison de Guantanamo Bay. Tout d'abord, le contexte de la « war on terror » du président George W Bush qui a poussé à la création du centre pénitentiaire. Ensuite, il faut comprendre les raisons qui ont poussé l'administration Bush à choisir la base navale de Guantanamo Bay comme site pour héberger un complexe pénitentiaire pour les terroristes. Par après, il faut répondre à la question : quelles étaient les violations des droits humains dans la prison Guantanamo ? Enfin, il faut analyser les différentes actions et tentatives de fermeture mises en place par le président Obama durant ses deux mandats.

2. La Politique étrangère des Droits humains sous Bush

Pour comprendre la politique du président Obama sur la question du complexe pénitentiaire de Guantanamo, il faut comprendre les éléments qui ont amené à cette situation. La présidence de George W Bush de 2001 à 2009 a été marquée par les attentats du 11 septembre 2001 sur les tours jumelles du Wall Street Center de New York et sur le Pentagone. La majorité de la politique étrangère de l'administration Bush a été liée à ces attentats et en conséquence, une grande partie de sa politique sur les droits humains.

La présidence de George W Bush se solde par un bilan en matière de droit humain très mitigé, que ce soit sur le plan national ou international (Hancock, 2011). En effet, de nombreuses violations ont été effectuées dans sa guerre contre le terrorisme, sa « war on terror ». Un emploi de mot qui peut poser question, car faire la guerre au terrorisme pose question sur le plan légal et sur la notion de guerre utilisée dans les relations internationales. Sur le plan du droit, le fait de déclarer la guerre au terrorisme n'a aucune valeur juridique. Les guerres ou conflits armés peuvent être non internationaux ou internationaux. Ainsi, on ne peut pas vraiment déclarer de guerre face au terrorisme, car il n'est pas un acteur juridique international. Du point de vue des relations internationales, un problème similaire apparaît avec la guerre contre le terrorisme. Les perspectives réalistes sont statocentrées, elles ne reconnaissent que l'Etat comme acteur pertinent. Les perspectives libérales sont plus ouvertes sur le statut d'acteur international, mais les organisations terroristes ne sont pas considérées comme telles. La « war on terror » n'a pas d'antécédent qu'il soit légal ou théorique, ce terme n'a qu'une valeur de rhétorique politique. Malgré la nature ambivalente de l'idée d'une « war on terror », l'idée est bien comprise par l'administration Bush qui ne considère pas la guerre contre le terrorisme comme un conflit conventionnel. Cela amène ainsi le gouvernement à ne pas reconnaître l'application de certaines règles fondamentales des conflits armés (CICR, 2023)

Comme on ne peut pas déclarer la guerre au terrorisme, il faut le faire à des Etats et l'administration Bush a une liste de « Rogue States » qui protègent, selon elle, Al Qaida. Les deux Etats les concernés sont l'Afghanistan des Talibans et l'Iraq de Saddam Hussein. La guerre en Afghanistan commence en octobre 2001 et elle est légitime sur les questions de droit international, puisqu'elle s'insère dans les opérations du Conseil de sécurité de l'ONU avec la résolution 1368 (Conseil de sécurité de l'ONU, 2001, a). En effet, le gouvernement taliban

n'agissait pas pour empêcher l'organisation terroriste d'agir à l'international et donc les USA pouvaient agir dans une légitime défense avec le soutien de l'ONU. De plus, la résolution 1373 et 1386 renforcent la légitimité des USA tout en mettant en place une coalition internationale pour aider dans le conflit (Conseil de sécurité de l'ONU, 2001, b). La guerre en Iraq de 2003 est, quant à elle, moins légitime sur la question du droit international. Les Etats-Unis n'arrivent pas à avoir le soutien du conseil de sécurité de l'ONU et finissent par attaquer unilatéralement le gouvernement de Saddam Hussein. Les USA ne sont pas seul dans cette attaque, ils sont suivis par la "Coalition of the willing", un groupe d'Etat alliés des USA tels que la Grande Bretagne, l'Italie et l'Australie. Cet acte est une violation claire de la charte des Nations Unies qui interdit les guerres unilatérales.

Le gouvernement de Bush a violé le droit international sous le couvert d'une sécurité préventive. La guerre contre le terrorisme n'est pas un conflit conventionnel, mais les guerres en Iraq et Afghanistan le sont. Cependant, la nature asymétrique du conflit force les Américains à chercher des informations auprès des prisonniers qui sont supposés être des membres de groupes terroristes. En conséquence, de nombreuses prisons vont ouvrir pour héberger ces nouveaux détenus. Nombreuses d'entre elles sont situées dans les pays proches des zones de conflit, comme la prison d'Abu Ghraib située en Iraq et connue pour son usage de la torture (Hajjar, 2011). Le plus célèbre centre de détention de la guerre contre le terrorisme est la prison de Guantanamo Bay ouverte en 2002. Le complexe pénitentiaire est connu pour ses nombreuses violations des droits de l'Homme. Les détenus y sont enfermés pour une durée non déterminée et la torture était la violation la plus proéminente et systématique. (Frederici, 2010).

Un élément central de la "war on terror" du président Bush est la Patriot Act d'octobre 2001, aussi appelé "*UNITING AND STRENGTHENING AMERICA BY PROVIDING APPROPRIATE TOOLS REQUIRED TO INTERCEPT AND OBSTRUCT TERRORISM*". Cette loi, votée par le Congrès américain, développe la stratégie du gouvernement pour contrer le terrorisme et assurer la sécurité des USA. En pratique, cette augmentation de la sécurité se traduit par une diminution des libertés individuelles et l'autorisation de comportements intrusifs au profit de l'Etat. Les personnes soupçonnées d'être liées au terrorisme sont mises sur écoute et elles sont surveillées. Certains dossiers et informations sur ces individus sont maintenues secrètes pour faciliter les procédures judiciaires. Les avocats des personnes suspectées ne peuvent avoir accès à l'entièreté des accusations de leur client ce qui érode le droit à un procès équitable (Siegler, 2006). En outre, le Patriot Act définit le terrorisme et les actions que les USA doivent prendre pour le contrer tout en expliquant les peines et procédures judiciaires mises en place contre les

terroristes (Burney, 2007). Le patriot Act est lié à certaines des violations de droits humains qui ont été appliquées dans la prison de Guantanamo.

Ensuite, il est pertinent de rappeler que l'entière responsabilité du gouvernement Bush n'était pas concernée par les tortures et autres violations des droits de l'Homme apparues durant la "war on terror". L'armée américaine et par conséquent le secrétaire à la défense de l'époque ont une grande part de responsabilité dans la mise en place et l'impunité de ces violations. En effet, Donald Rumsfeld, secrétaire à la défense entre 2001 et 2006, et Dick Cheney, vice-président durant les deux mandats de Bush, sont grandement responsables de la guerre contre le terrorisme et de ses nombreuses conséquences néfastes sur le plan diplomatiques et sur la question des droits humains (Leffler, 2011). Par exemple, Donald Rumsfeld a été impliqué dans le scandale des "torture memos", un ensemble de dossiers détaillant des techniques d'interrogations qualifiables de torture et pourtant autorisée. Ces mêmes techniques d'interrogations étaient connues et validées par le secrétaire de la défense montrant ainsi une complicité de Donald Rumsfeld dans l'usage de la torture (Hajjar, 2019). De son côté, Dick Cheney a fermement défendu l'usage des techniques d'"enhanced interrogation" car elles étaient, selon lui, efficaces et nécessaires à la sécurité des Etats-Unis (Hajjar, 2019).

Le bilan des droits humains sous la présidence de George Bush est critiquable, pourtant un regard plus nuancé est offert par les Bush Record, le site gelé de la maison blanche sous le président Bush. En effet, le site présente un résultat largement plus positif pour ces mandats. On peut y lire que l'administration Bush a, selon elle-même, promu le développement des droits humains à travers le monde. Elle a promu la liberté en mettant fin à des régimes liberticides en Iraq et en Afghanistan et en remplaçant ces régimes autoritaires par des démocraties. En parallèle, le gouvernement Bush affirme avoir combattu les violations des droits de l'Homme en provoquant la chute de régimes autoritaires. Des actions économiques ont aussi été prises à l'encontre de pays ne respectant pas les droits humains. Ainsi, des sanctions économiques à l'encontre de Myanmar et de Cuba ont été mises en place. (The Bush Record)

Il y a un décalage dans la politique des droits humains de l'administration Bush. L'administration prétend promouvoir les droits humains alors qu'elle a diminué ces mêmes droits à l'aide de mesures supposées améliorer la sécurité des USA. Elle se targue de promouvoir la liberté d'expression en Arabie Saoudite tout en augmentant la surveillance sur les citoyens américains. L'administration Bush se félicite de s'opposer aux régimes autoritaires, mais ses techniques d'interrogation sont proches de la torture utilisée par ces même régimes.

Ces contradictions ne sont pas le fruit d'une mauvaise intention, mais plutôt une conséquence de la « war on terror ». Le désir d'assurer la sécurité de la population américaine a poussé l'administration Bush à collaborer avec des régimes illibéraux et à manquer de respect envers les droits humains.

La primauté de la sécurité interne des USA sur les règles internationales peut être liée au sentiment d'exceptionnalisme américain. L'exceptionnalisme américain est l'idée selon laquelle les Etats-Unis sont un pays d'exception, une terre de liberté et un foyer pour les droits de l'Homme. Un pays exceptionnel a le droit d'agir en dehors des règles qui s'appliquent aux autres nations (Foot, 2008). Ici, les USA avaient un sentiment d'insécurité et une crainte pour leur nation à la suite des attentats du 11 septembre 2001. Avec cette logique, si les Etats Unis sont menacés et il est dans leur droit d'agir unilatéralement et en dehors des règles pour assurer leur sécurité. Pour assurer la protection d'une nation d'exception, l'administration Bush a voté le Patriot Act et elle a fait la guerre en Afghanistan et en Iraq (Foot, 2008). Ces violations des droits humains par l'administration Bush ne sont donc pas directement assumés, ils servent un objectif sécuritaire et une politique de contre-terrorisme aux résultats mitigés.

3. Guantanamo Bay, un trou noir juridique ?

Le complexe pénitentiaire de la baie de Guantanamo est le représentant des violations des droits de l'homme durant la guerre contre le terrorisme. La transformation de la base navale en prison se fait suite au Patriot Act de 2001, une loi qui visait à combattre le terrorisme de manière efficace, et ce, aux dépens de nombreuses libertés. Cependant, pourquoi Guantanamo a-t-elle été choisie pour cet objectif ? Quelles ont été les violations des droits de l'homme dans ce que beaucoup ont appelé un trou noir juridique ?

3.1. Guantanamo, une île partagée ?

Comprendre l'histoire de l'île de Guantanamo est un atout non négligeable lorsque l'on cherche à comprendre les utilisations controversées de la base navale.

Cela commence en 1898, Cuba est une colonie espagnole qui cherche à acquérir son indépendance. Les Etats-Unis, étant voisin et cherchant à assurer leur influence sur le continent sous la doctrine Monroe, viennent en aide à l'île. Cela amène la guerre hispano-américaine de 1898 qui se solde par une victoire des USA et des indépendantistes cubains. Cuba devient techniquement indépendante, pourtant les troupes américaines occupent le pays jusqu'en 1903 (Kaplan, 2005). L'objectif officiel des Américains était d'assurer la bonne mise en place d'une république sur l'île. Cependant, les Etats Unis restreignent les libertés politiques de Cuba. Ainsi, la jeune république cubaine se voit imposer le Platt amendement de 1901 à 1934. Cet amendement obligeait le gouvernement de La Havane à user d'une politique étrangère favorable aux USA. En outre, l'armée américaine avait la liberté de se déployer et d'agir sur le territoire cubain pour assurer leur défense et maintenir l'indépendance de Cuba (Braziel, 2006).

La situation cubaine ne s'améliore pas, en 1901, un changement de politique étrangère due au nouveau président américain Théodore Roosevelt se produit aux Etats-Unis. Ce dernier met en place sa politique du "Big Stick", une politique étrangère impérialiste ayant pour but d'assurer les intérêts politiques et économiques des USA, et ce, en utilisant l'armée comme argument musclé. Sous Roosevelt, les troupes américaines quittent le territoire en 1903, mais cela se fait en parallèle de la signature d'un autre traité qui cède la zone de Guantanamo Bay aux USA. Ce

traité, nommé “Agreement Between the United States and Cuba for the Lease of Lands for Coaling and Naval stations” est signé en 1903 et reste encore aujourd’hui un des éléments centraux dans la question du statut juridique de l’île. En particulier, l’article III est souvent la source des problèmes juridique autour de la base navale (Kaplan, 2006).

“While on the one hand the United States recognizes the continuance of the ultimate sovereignty of the Republic of Cuba over the above described areas of land and water, on the other hand the Republic of Cuba consents that during the period of the occupation by the United States of said areas under the terms of this agreement the United States shall exercise complete jurisdiction and control over and within said areas”(Agreement Between the United States and Cuba for the Lease of Lands for Coaling and Naval stations, 1903)

Cet article montre plusieurs éléments. Premièrement, l’élément perturbateur du traité. D’un côté, les USA ont un exercice juridique complet sur la zone de Guantanamo Bay, de l’autre, les USA reconnaissent malgré tout une “Ultimate sovereignty”, la souveraineté ultime de Cuba sur la zone. Cette contradiction, ce contrôle, partagé entre les autorités américaines et cubaines, est l’élément central qui pose le problème de savoir quel droit s’applique sur la base navale.

Deuxièmement, les conditions de signature de ce traité sont tout à fait critiquables. Cuba sort d’un conflit armé contre l’Espagne et l’île reçoit l’aide des USA qui finissent par occuper militairement l’île. Le traité américano-cubain est signé en parallèle en 1903. Ce dernier limite l’indépendance réelle que La Havane peut prendre dans sa politique étrangère et donne un droit d’intervention sur le sol cubain aux Etats-Unis. Lorsque le Platt amendement de 1903 est signé, la situation de Cuba est clairement précaire et la nation des caraïbes n’a pas son mot à dire et cela semble évident tant pour les Américains que pour les responsables politiques cubains. En effet, des témoignages de William Howard Taft montrent que Roosevelt voulait une souveraineté minimum pour l’île. Les représentants américains sont parfaitement conscients que la souveraineté ultime de Cuba, qu’ils prétendent reconnaître et défendre, n’est pas le premier but de la politique étrangère américaine (Press, 2013).

Troisièmement, le conflit juridique autour de Guantanamo est lié à un arrangement signé en 1903, soit cent ans avant la mise en place du complexe pénitentiaire sur l’île. Il faut donc faire attention lors de la lecture de ce texte, car tous les éléments n’ont pas forcément le même sens. La souveraineté ultime utilisée dans ce contexte n’a pas la même signification que la

souveraineté moderne. Et ce sens doit être pris avec des pincettes étant donné le contexte de la signature du traité. Le président cubain de l'époque, Tomas Estrada Palma, considérait que la souveraineté cubaine mentionnée dans le traité était symbolique et non une réelle donnée juridique (Press, 2013).

Les questions juridiques autour de la zone réapparaissent durant les années 90. En effet, en 1991, l'Etat d'Haïti subit un coup d'Etat et de nombreux citoyens du pays décident de fuir en prenant la mer en direction des USA. La gestion de cette crise migratoire a été mise en place par l'administration de Bush senior, mais la majorité de sa mise en action se fait sous l'administration de Bill Clinton (Braziel, 2006).

Afin de contrôler l'afflux de réfugiés, le gouvernement américain utilise la base de Guantanamo comme centre de réfugié. Cette version officielle cache cependant une réalité beaucoup moins avantageuse pour les Haïtiens qui seront enfermés là-bas. En effet, les réfugiés sont maintenus dans des camps aux conditions de vie précaires. C'est à ce moment que l'idée du trou noir juridique de Guantanamo apparaît, car les Haïtiens sur place n'ont pas de statut légal clair (Braziel, 2006). Les USA argumentent que l'île n'est pas un territoire américain et donc les migrants ne peuvent bénéficier des droits accordés par le sol américain (Press, 2013). Les Haïtiens se retrouvent donc bloqués dans une zone grise juridique sans réel moyen de sortir de Guantanamo. De plus, de nombreux réfugiés sont détenus dans la base sous des motifs criminels, tels que la contrebande ou le trafic de narcotique, afin de les maintenir prisonnier dans la base navale. Ces motifs d'arrestation sont arbitraires, racistes et sont une violation claire des droits humains des migrants sur l'île (Braziel, 2006).

Lorsque la base navale de Guantanamo est donc utilisée pour contenir les prisonniers du conflit en Afghanistan, il y a déjà un passé aux violations des droits de l'Homme sur la base navale. Les réfugiés haïtiens ont eux aussi été enfermés dans ce trou noir juridique où leurs droits humains ont été violés.

En comprenant l'histoire de la base navale, on peut comprendre pourquoi l'administration Bush a choisi Guantanamo Bay comme complexe pénitentiaire. L'ambiguïté juridique de la zone a permis de ne pas avoir à suivre les obligations légales du territoire américain. Cela est montré par l'argumentaire du président W Bush qui affirmait que Guantanamo Bay n'était pas sur le territoire américain, qu'elle était sous la souveraineté de Cuba et qu'ainsi, le droit américain ne pouvait pas s'appliquer sur cette zone (Kaplan, 2005). Pourtant, Est-ce que la base navale

américaine était bel et bien hors du droit américain ? Cette réponse doit se donner sur deux niveaux.

Tout d'abord, sur le plan international, plus précisément sur les droits humains, la réponse du Conseil de l'Europe est non. En effet, le conseil de l'Europe publie un livre en octobre 2007 qui analyse la situation de Guantanamo Bay. Selon le Conseil de l'Europe, les droits de l'Homme ne sont pas directement concernés par les questions de souveraineté. Ce qui importe, c'est la question du contrôle, du pouvoir juridique qui est exercé sur les individus de la zone. Or, dans le cas des prisonniers talibans, ces derniers sont clairement sous le contrôle de l'armée américaine et donc plus largement de l'Etat américain. Savoir si Guantanamo est sous la souveraineté de Cuba ou des USA n'est donc pas importante. De plus, les accords de 1903 précisent bien que les Etats-Unis ont un contrôle juridique sur la zone (Conseil de l'Europe, 2007). L'administration Bush était donc dans un non-respect du Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966 en violant les droits humains des détenus de Guantanamo Bay. Les USA ont certes ratifié l'accord en 1992 et émis des réservations sur certains des articles.

“(1) That Article 20 does not authorize or require legislation or other action by the United States that would restrict the right of free speech and association protected by the Constitution and laws of the United States.

(2) That the United States reserves the right, subject to its Constitutional constraints, to impose capital punishment on any person (other than a pregnant woman) duly convicted under existing or future laws permitting the imposition of capital punishment, including such punishment for crimes committed by persons below eighteen years of age.

(3) That the United States considers itself bound by Article 7 to the extent that "cruel, inhuman or degrading treatment or punishment" means the cruel and unusual treatment or punishment prohibited by the Fifth, Eighth and/or Fourteenth Amendments to the Constitution of the United States.

(4) That because U.S. law generally applies to an offender the penalty in force at the time the offense was committed, the United States does not adhere to the third clause of paragraph 1 of Article 15.”
(Senat américain, 1992)

Le point intéressant dans ces réservations est le point 3. En effet, les USA se considèrent déjà liés par leur constitution nationale à ne pas utiliser de traitements cruels, inhumains ou

dégradants.

Ensuite, sur le plan national, la question était plus complexe. Le problème était toujours centré sur le dilemme entre la “*complete jurisdiction and control*” des américains et la “*ultimate sovereignty*” pour Cuba. Malgré tout, l’affaire Rasul Vs Bush de 2004 donne le contrôle juridique de la base navale aux USA (Kaplan, 2005). L’affaire Rasul VS Bush est importante dans la question de la détention au centre de détention de Guantanamo. Shafiq Rasul, un détenu britannique, fait appel de sa détention devant la Cour suprême américaine. La Cour suprême donne raison à Rasul et les détenus de Guantanamo bénéficient alors de l’Habeas Corpus et doivent pouvoir faire appel de leur situation auprès des juridictions nationales et bénéficier d’autres garanties de leur droit, tel que de pouvoir choisir un avocat (Quintart, 2016).

La zone de Guantanamo Bay a donc été choisie pour sa nature juridique floue. Le temps a malgré tout montré que Guantanamo n’est pas un trou noir juridique, les droits internationaux et nationaux s’y appliquent. La question à poser pour poursuivre ce travail est : quels sont ces droits injustement non suivis par le gouvernement américain ?

3.2. Les Combattants illégaux

Dans le droit humanitaire, il existe deux types de conflits armés, les conflits armés internationaux (CAI) et les conflits armés non internationaux (CANI). Ces types de conflits sont gérés au travers des quatre conventions de Genève de 1949 et signées par les USA en 1955 ainsi que par les deux protocoles additionnels de 1977 signés mais non, ratifiés par les USA. Dans le cas du conflit en Afghanistan, Washington et Kaboul étaient dans un conflit armé international. Les USA ont signé et ratifié les conventions de Genève de 1949, dès lors, celles-ci doivent s’appliquer dans le conflit. Le cas des prisonniers de Guantanamo est lié au principe

des prisonniers de guerre. Lorsqu'un combattant d'une force armée, impliquée dans un conflit armé international, est capturé, il a droit au statut de prisonnier de guerre qui est défini dans l'article 3 commun et dont les droits sont inscrits dans la convention III de Genève. Ce statut permet la protection et la garantie de certains droits pour les soldats détenus lors de conflits armés. Cependant, il n'est pas aisé de définir un combattant d'une force armée. Pour cela, l'article 4 de la convention de Genève III définit les personnes qui peuvent bénéficier du statut de prisonnier de guerre :

“ 1) les membres des forces armées d'une Partie au conflit, de même que les membres des milices et des corps de volontaires faisant partie de ces forces armées ;

2) les membres des autres milices et les membres des autres corps de volontaires, y compris ceux des mouvements de résistance organisés, appartenant à une Partie au conflit et agissant en dehors ou à l'intérieur de leur propre territoire, même si ce territoire est occupé, pourvu que ces milices ou corps de volontaires, y compris ces mouvements de résistance organisés, remplissent les conditions suivantes :

a) d'avoir à leur tête une personne responsable pour ses subordonnés ;

b) d'avoir un signe distinctif fixe et reconnaissable à distance ;

c) de porter ouvertement les armes ;

d) de se conformer, dans leurs opérations, aux lois et coutumes de la guerre ;

3) les membres des forces armées régulières qui se réclament d'un gouvernement ou d'une autorité non reconnus par la Puissance détentrice ;

(...)

6) la population d'un territoire non occupé qui, à l'approche de l'ennemi, prend spontanément les armes pour combattre les troupes d'invasion sans avoir eu le temps de se constituer en forces armées régulières, si elle porte ouvertement les armes et si elle respecte les lois et coutumes de la guerre.”

(Convention III de Genève, 1949)

Le conflit en Afghanistan avait toutes les conditions pour l'application de la Convention de Genève III pour les prisonniers talibans. Pourtant, le gouvernement Bush refuse de leur reconnaître ce statut, préférant les termes de “Unlawful Combatant” et “Enemy Combatant” des

termes n'ayant pas de base légale. Les arguments pour justifier cette exception varient au cours du conflit et ils peuvent être résumés ainsi :

- Le gouvernement des talibans était un failed state, le gouvernement n'était reconnu et donc l'armée talibane n'en était pas réellement une. Ainsi, ces soldats n'étaient pas réellement des membres de forces de groupes armées. (Decision Not to Regard Persons Detained in Afghanistan as POWs 2002)
- Les prisonniers de Guantanamo, supposés être des membres d'Al Qaida, étaient des membres d'une organisation privée et donc ils ne peuvent pas bénéficier des protections de Genève III. (Decision Not to Regard Persons Detained in Afghanistan as POWs 2002)
- Les responsables de attentats du 11 septembre avaient commis un acte tellement indigne qu'il ne mérite pas la protection de Genève. (Decision Not to Regard Persons Detained in Afghanistan as POWs 2002)
- Même s'il le pouvait, au regard de l'article 4.2, avoir ce statut en justifiant que les combattants pouvaient être considérés comme faisant partie d'une milice ou d'un corps volontaire, Al Qaida ne dispose pas du point a. Al Qaida n'a pas une personne responsable pour ses subordonnés (Decision Not to Regard Persons Detained in Afghanistan as POWs 2002)

Ces arguments sont bien évidemment arbitraires et non fondés. S'il y a des doutes sur la nature des combattants, la convention de Genève III précise dans l'article V :

“La présente Convention s'appliquera aux personnes visées à l'article 4 dès qu'elles seront tombées au pouvoir de l'ennemi et jusqu'à leur libération et leur rapatriement définitifs.

S'il y a doute sur l'appartenance à l'une des catégories énumérées à l'article 4 des personnes qui ont commis un acte de belligérance et qui sont tombées aux mains de l'ennemi, lesdites personnes bénéficieront de la protection de la présente Convention en attendant que leur statut ait été déterminé par un tribunal compétent.” (Convention de Genève III, 1949)

Ce n'est donc pas au gouvernement américain de déterminer la nature des combattants qu'il affronte, mais à un tribunal compétent et ce tribunal n'a pas été mis en place dans le cas de Guantanamo, d'où l'utilisation du terme “Enemy Combatant”, qui n'a pourtant aucune valeur dans le droit international humanitaire (Bühler, 2003). Si les USA avaient suivi l'article V, ils

auraient donné le statut de prisonnier de guerre aux personnes capturées en Afghanistan par défaut et dans l'attente de la détermination de leur statut par un tribunal compétent.

L'absence du statut de prisonnier de guerre fait perdre de nombreux droits aux détenus de Guantanamo Bay. Par exemple, ils ne peuvent pas avoir leur uniforme dans le centre d'incarcération, chose qui est normalement permise avec les prisonniers de guerre. Ainsi, les barbes vont être rasées, alors que ces dernières auraient pu être considérées comme faisant partie de l'uniforme taliban (Conseil de l'Europe, 2007).

Le plus grand manquement dû à l'absence du statut de prisonnier de guerre est le droit de visite du Comité de la Croix Rouge International (CICR) qui a droit de visite des prisonniers de guerre. Cependant, les combattants illégaux ne peuvent pas bénéficier de ce droit. Malgré tout, les Etats Unis acceptent les visites du CICR à Guantanamo à partir de la fin 2002 (CICR, 2003).

En voyant les oppositions du gouvernement Bush au droit international humanitaire, il est possible de voir un attrait, de la part des USA, pour ce statut flou de combattant illégal. L'intérêt était d'avoir des prisonniers avec le minimum de protection internationale afin de pouvoir agir à leur guise et tirer les "renseignements nécessaires" à la sécurité du pays.

3.3. Les arrestations arbitraires et l'absence de jugement

Guantanamo reste tristement célèbre pour ses violations des droits humains. Le trou noir juridique jouait sur sa situation juridique ambiguë pour bafouer ouvertement de nombreux droits de l'Homme. L'article 9 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques a été très largement ignoré. Cet article déclare ce qui suit :

"1. Tout individu a droit à la liberté et à la sécurité de sa personne. Nul ne peut faire l'objet d'une arrestation ou d'une détention arbitraire. Nul ne peut être privé de sa liberté, si ce n'est pour des motifs et conformément à la procédure prévus par la loi.

2. Tout individu arrêté sera informé, au moment de son arrestation, des raisons de cette arrestation et recevra notification, dans le plus court délai, de toute accusation portée contre lui.

3. Tout individu arrêté ou détenu du chef d'une infraction pénale sera traduit dans le plus court délai devant un juge ou une autre autorité habilitée par la loi à exercer des fonctions judiciaires, et devra être jugé dans un délai raisonnable ou libéré. La détention de personnes qui attendent de passer en jugement ne doit pas être de règle, mais la mise en liberté peut être subordonnée à des garanties assurant la comparution de l'intéressé à l'audience, à tous les autres actes de la procédure et, le cas échéant, pour l'exécution du jugement.

4. Quiconque se trouve privé de sa liberté par arrestation ou détention a le droit d'introduire un recours devant un tribunal afin que celui-ci statue sans délai sur la légalité de sa détention et ordonne sa libération si la détention est illégale" (ONU, 1976) .

L'arrestation arbitraire est une violation des droits humains. Pourtant, la majorité des prisonniers de Guantanamo ont été arrêtés sans connaître les accusations à leur encontre. Ainsi, la majorité des prisonniers de Guantanamo sont supposés être des affiliés ou proches des mouvements terroristes responsables des attentats du 11 septembre 2001. Il est possible de détenir des prisonniers de guerre de manière arbitraire, et ce, uniquement si leur liberté implique un danger dans le conflit et s'ils sont libérés à la fin des hostilités (Palmer, 2003). Cependant, les prisonniers n'ont pas clairement le statut de prisonnier de guerre accordé par la Convention de Genève de 1949. Même s'ils avaient eu droit à ce statut, cette règle ne serait pas respectée, puisque qu'actuellement, en 2023, soit près de vingt ans après le conflit et deux ans après le retrait des troupes américaines du territoire afghan, des prisonniers sont encore détenus dans le complexe. De plus, les prisonniers ne pouvaient pas non plus faire appel à l'habeas corpus, pour demander un procès, avant l'affaire Rasul Vs Bush, puisque le territoire n'était pas considéré comme américain. Les détenus sont donc enfermés dans une prison sans connaître les raisons de l'emprisonnement et sans pouvoir faire un appel à la justice pour leur situation (Quintart, 2016).

Les violations en rapport avec le monde judiciaire ne s'arrêtent pas là pour Guantanamo. En effet, de multiples violations d'autres articles sont aussi commises. L'article 14 du Pacte relatif aux droits civils et politiques, qui décrit la bonne mise en œuvre d'un tribunal et d'une procédure judiciaire, n'est pas respecté par l'administration américaine. Les prisonniers ne bénéficient pas de la présomption d'innocence, leur avocat est choisi par l'armée qui dirige aussi les tribunaux militaires mis en place par le Patriot Act et chargées de condamner les terroristes. Cela implique que les détenus ne savent pas ce sur quoi ils sont attaqués et donc ils ne peuvent pas avoir une bonne défense. Leur avocat provient de l'armée au même titre que le juge. L'armée américaine est donc avocat, procureur et juge créant ainsi une moquerie de l'idée d'une cour juste et

impartiale. De plus, les tribunaux sont tenus secrètement, les informations sont obtenues sous la torture et les accusés ne peuvent pas faire appel du jugement devant une cour indépendante. Tous ces éléments ont amené l'idée d'une Kangourou court, d'un tribunal biaisé et déterminé dans son jugement (Steyn, 2004).

Une fois que l'on a été emprisonné dans Guantanamo, il semble impossible de pouvoir en sortir ou de faire appel à une aide externe. Ces procès parodiques ont une conséquence morbide, car certains accusés ont été condamné à mort (Steyn, 2004).

Avoir l'histoire de certains des détenus permet de mieux comprendre la nature arbitraire des détentions à Guantanamo. Trois touristes britanniques musulmans Ruhel Ahmed, Asif Iqbal et Shafiq Rasul se trouvaient sur le territoire afghan lors de l'attaque américaine. Ces trois personnes furent capturées par des responsables locaux et ils furent transférés dans les complexes pénitentiaires militaires américains. Ils ont d'abord été incarcérés dans la prison d'Abu Ghraib en Iraq et ont ensuite été transférés vers Guantanamo Bay. Ces trois Britanniques n'avaient aucun lien avec Al Qaida, mais malgré leurs protestations, ils n'ont pas pu avoir d'appel ou même demander à prouver leur innocence. Ils ont réussi à être libérés en faisant appel à l'ambassade britannique aux USA qui a ensuite usé des cours anglaises pour demander la libération des victimes (Branigan & Dodd, 2004). Ces personnes ont été détenues et torturées pendant trois années sans aucun réel motif autre que d'avoir été au mauvais endroit au mauvais moment, sans avoir jamais pu tenter de prouver leur innocence ou de pouvoir faire appel à une aide externe. Être condamné pour avoir été au mauvais endroit au mauvais moment, tel est la réalité de l'incarcération à Guantanamo pour nombre de détenus (Branigan & Dodd; 2004).

3.4.L'usage de la torture et les traitements inhumains

La violation des droits humains la plus tristement célèbre de Guantanamo et de la guerre contre le terrorisme est l'usage fréquent de la torture. Le reproche le plus fréquent face à la détention de Guantanamo tourne autour des mauvais traitements infligés aux prisonniers. Des précisions doivent, malgré tout, être données pour mieux comprendre le sujet. L'interdiction de l'usage de la torture et l'interdiction de traitements et peines inhumaines cruelles ou dégradantes est

inscrite sous l'article 5 dans la déclaration universelle des droits de l'Homme et sous l'article 7 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Pourtant, il y a bien deux traitements distincts qui sont inscrits, l'interdiction de la torture et l'interdiction de mettre un individu dans une situation dégradante ou inhumaine. Les deux actes sont souvent liés, mais dans le cas de Guantanamo, il est pertinent de faire la différence entre les deux.

Pour la question des traitements inhumains et dégradants, la prison de Guantanamo a appliqué cette violation pour les conditions de vie dans lesquelles les prisonniers ont été enfermés. Tout d'abord, les prisonniers étaient souvent humiliés. La totalité était des hommes musulmans pratiquants, ce qui implique que porter la barbe est lié à leur foi. Ces mêmes prisonniers ont été rasés de force, ce qui implique déjà un premier traitement dégradant. A cela s'ajoute des interrogatoires où les détenus sont forcés de se dénuder. Cette nudité est souvent exposée face au groupe et les gardes ont demandé à des prisonniers de simuler des positions sexuelles. Tous ces éléments ont vocation à humilier les individus et font donc partie des traitements dégradants. (Conseil de l'Europe, 2007).

Les prisonniers étaient maintenus dans des conditions de vie déplorables. Il y a différents camps d'internement au sein de la prison de Guantanamo et tous n'ont pas les mêmes conditions. Parmi eux, le camp X-ray est célèbre pour la dureté de ses installations. En effet, les détenus sont mis dans des cages minuscules en grillage. Les prisonniers n'avaient pas de mur et pas d'intimité. De plus, il n'y avait pas de protection contre les intempéries de l'île (qui possède un climat tropical). Les détenus sont donc à la merci de la pluie et des chaleurs extrêmes. Les prisonniers étaient aussi privés de sommeil, un acte considéré comme une torture, et ce, à cause de spots lumineux allumés toute la nuit et émettant une lumière particulièrement vive. Un détenu a relaté une histoire qui représente bien les conditions de vie dégradantes de Guantanamo. Le prisonnier avait été condamné à l'isolation comme punition pour ne pas avoir parlé. La mise en isolation est une pratique déjà très controversée dans le système pénitentiaire américain, puisque celle-ci peut amener des troubles psychologiques sur le long terme. Dans ce cas-ci, le prisonnier a été isolé dans la cellule d'un ancien détenu ayant visiblement eu des problèmes psychologiques non pris en charge et cet ancien détenu avait recouvert les murs de ses excréments. Les soldats de la base n'ont pas nettoyé la cellule, au contraire, ils y ont vu l'opportunité d'une torture supplémentaire, emprisonner un individu dans une pièce fermée à l'odeur nauséabonde (Conseil de l'Europe, 2007). Les conditions de vie de Guantanamo étaient et sont encore effroyables dégradantes et mal préparées pour accueillir des êtres humains (Conseil de l'Europe, 2007).

Une telle négligence peut tout à fait être considérés comme une violation du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Outre les conditions de vie inhumaines et les traitements humiliants, la prison de Guantanamo Bay est un connu pour son usage fréquent de la torture. L'ONU définit la torture dans sa Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants de 1987, signée par les USA en 1994, comme suit :

“le terme "torture" désigne tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne aux fins notamment d'obtenir d'elle ou d'une tierce personne des renseignements ou des aveux, de la punir d'un acte qu'elle ou une tierce personne a commis ou est soupçonnée d'avoir commis, de l'intimider ou de faire pression sur elle ou d'intimider ou de faire pression sur une tierce personne, ou pour tout autre motif fondé sur une forme de discrimination quelle qu'elle soit, lorsqu'une telle douleur ou de telles souffrances sont infligées par un agent de la fonction publique ou toute autre personne agissant à titre officiel ou à son instigation ou avec son consentement exprès ou tacite. Ce terme ne s'étend pas à la douleur ou aux souffrances résultant uniquement de sanctions légitimes, inhérentes à ces sanctions ou occasionnées par elles. “ (ONU, 1987)

La torture est donc un acte volontaire qui a pour intention d'infliger une douleur physique ou psychologique à un individu. Avec cette définition, on peut considérer une partie des traitements inhumains et dégradants dus aux conditions de vie comme des tortures. Nombre des problèmes d'infrastructure étaient consciemment mis en place pour assurer une expérience désagréable aux prisonniers. Tout cela ayant pour but de soutirer des informations. Les gardes de Guantanamo Bay usaient aussi de techniques de tortures assumées qui étaient utilisées dans des interrogatoire, mais aussi par pure cruauté. Les différentes tortures utilisées dans ce domaine peuvent être divisées en plusieurs catégories :

- Il y avait un usage fréquent de manipulation alimentaire. Les gardes effectuent souvent des privations de nourriture et, plusieurs fois, des détenus faisant des grèves de la faim sont nourris de force et ce au travers de techniques très douloureuses. (Lokaneeta, 2013)
- La manipulation environnementale est une méthode très utilisée pour torturer les prisonniers. Elle consiste à manipuler un environnement fermé où l'on place le détenu. Cela implique des changements de températures brusques, on place l'individu dans des salles très chaudes ou très froides ou on le laisse au soleil sans eau. La manipulation de

l'environnement peut aussi être utilisée avec la lumière et le son. Les détenus subissaient des privations de sommeil à cause de spots allumés la nuit, mais certains pouvaient se retrouver enfermés dans des salles sans lumières pendant plusieurs jours. Les détenus étaient aussi bloqués avec des casques sur les oreilles qui font passer certains bruits ou certaines musiques fortes en boucle. (Conseil de l'Europe, 2007)

- Les gardes ont utilisé des actes de violences plus conventionnels. Les prisonniers étaient fréquemment battus, les gardes usaient d'électrochocs et de violences sexuelles sur les individus. Rasul a lui-même commenté que dans ses premiers jours à Guantanamo, un garde l'a violé sexuellement à l'aide d'un objet. Les gardes ont utilisé fréquemment la torture du strappado, une technique où l'on menotte un individu dans le dos et on le fait pendre par ces mêmes menottes. (Conseil de l'Europe, 2007)
- L'utilisation de la menace de torture et d'autres mauvais traitements était fréquente. Des prisonniers ont été de nombreuses fois menacés de torture et de violences sur leur famille et leurs proches. Les gardes usaient des phobies pour attaquer psychologiquement les détenus. Par exemple, certains prisonniers avaient la phobie des chiens et les gardes n'ont pas hésité à se servir de cette peur. Enfin, la menace de mort a été utilisée sur Moazzem Begg qui a été témoin de la mort d'un de ses codétenus lors d'un interrogatoire. (Conseil de l'Europe, 2007)
- Les détenus ne pouvaient pas faire de sport et étaient bloqués et menottés en position fœtale sur le sol ou sur les murs des cellules. Cela implique que nombres de prisonniers ne pouvaient même pas marcher lors de leur détention. (Conseil de l'Europe, 2007)
- Les détenus étaient souvent humiliés. Ils étaient souvent mis nu et devaient imiter des situations sexuelles. Omar Kahdr, une personne qui était mineure lors de sa détention, a décrit des situations où on ne laissait pas les prisonniers aller aux toilettes afin qu'ils se défèquent dessus. (Conseil de l'Europe, 2007)

Tous ces actes sont des violations graves de droits humains. De plus, nombres des prisonniers n'étaient pas liés aux groupes terroristes. D'ailleurs, de nombreux détenus venaient de pays européens comme la France ou le Royaume-Uni. Ces incarcérations de citoyens européens permettent aux institutions du Conseil de l'Europe de se pencher sur la situation à Guantanamo. Le 8 avril 2005, l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe approuve la résolution 1433 qui indique :

“ Par conséquent, l’Assemblée demande instamment au Gouvernement américain de faire respecter les principes de la prééminence du droit et des droits de l’homme, en mettant fin à ces situations et, en particulier :

De cesser sur-le-champ tout mauvais traitement des détenus à Guantánamo Bay ;

D’enquêter, de poursuivre en justice et de sanctionner tout cas de mauvais traitement illégal des détenus, quel que soit le statut ou la fonction de la personne responsable ;

D’autoriser tous les détenus à solliciter l’examen de la légalité de leur détention par un tribunal régulièrement constitué, compétent pour ordonner leur libération si la détention n’est pas légale ;

De libérer sur-le-champ tous les détenus pour lesquels il n’existe pas de preuve suffisante justifiant leur inculpation pénale ;

D’inculper les personnes soupçonnées d’infractions pénales et de les traduire en justice sans plus attendre devant un tribunal compétent, indépendant et impartial, qui offre toutes les garanties procédurales requises par le droit international, tout en excluant l’imposition de la peine de mort contre eux ;

De respecter ses obligations découlant du droit international et de la Constitution des Etats-Unis d’exclure toute déclaration dont il a été établi qu’elle a été obtenue par la torture ou par des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants comme un élément de preuve dans une procédure, si ce n’est contre la personne accusée de mauvais traitements pour établir qu’une déclaration a été faite ;

De cesser sur-le-champ la pratique des détentions secrètes et de garantir le respect plein et entier des droits de tous les détenus actuellement mis au secret, en particulier l’interdiction de la torture et de tout traitement cruel, inhumain ou dégradant, ainsi que les droits à ce que leurs proches soient informés de leur détention, à la reconnaissance de sa personnalité juridique, au contrôle juridictionnel de la légalité de leur détention, et à être libéré ou jugé à bref délai ;

De permettre l’accès de tous les détenus aux membres de leur famille, à leurs représentants légaux, aux représentants consulaires et aux membres des organisations internationales humanitaires et des droits de l’homme ;

De cesser la pratique de «restitution», qui viole l’interdiction de non-refoulement ;

De ne pas renvoyer ou transférer les détenus en se fondant sur des «assurances diplomatiques» de pays connus pour recourir systématiquement à la torture et dans tous les cas si l’absence de risque de mauvais traitement n’est pas fermement établie ; De se conformer pleinement et rapidement aux

recommandations du CICR, et d'éviter toute action susceptible de nuire à ses activités, à sa réputation ou à son statut." (Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, 2005)

Le Conseil de l'Europe s'oppose aux violations effectuées consciemment dans Guantanamo. La cessation de ces actes est nécessaire au développement des droits de l'Homme. Le Conseil demande légitimement l'arrêt de la torture des mauvais traitements et procédures judiciaires secrètes, mais il demande aussi la condamnation des responsables de ces actes. La résolution du Conseil de l'Europe date de 2005, mais une grande partie des reproches contre la mise en œuvre de la "war on terror" de Bush datent du début de la guerre en Afghanistan. Pourtant, malgré ces critiques sur les violations des droits humains, George W. Bush est réélu en 2004. Arrivent les élections présidentielles de 2008 qui mène Barack Obama à la présidence. Cette élection a fortement joué sur la question de Guantanamo.

4. Les élections de 2008, Guantanamo un enjeu électoral.

En 2008, George Bush termine son deuxième mandat et il ne peut plus être réélu. Dès lors, la campagne électorale américaine se fait entre deux candidats n'ayant pas encore été président, Barack Obama pour les démocrates et John McCain pour les républicains. Cette campagne se fait après l'affaire Hamdan VS Rumsefeld, une décision de la Cour suprême américaine de 2006 qui donne droit aux détenus de Guantanamo d'user de l'habeas corpus. En effet, l'affaire de Rasul VS Bush donnait déjà ce droit en 2004, mais un autre jugement, Hamdan VS Rumsefld, est énoncé en juin 2006 et démontre, selon la Cour suprême américaine, le droit à l'Habeas corpus pour les détenus de Guantanamo. Ainsi les détenus de Guantanamo Bay bénéficient de la garantie de bénéficier d'un procès équitable. Cette décision est très médiatiquement suivie et les deux candidats à la présidence donnent leur avis dessus. Cela propulse la question de Guantanamo Bay parmi les sujets importants de la campagne électorale (Mikkelsen, 2008). Le candidat démocrate est ravi de la décision et soutient le droit d'Habeas corpus tandis que le

candidat républicain est lui déçu et y voit un risque pour la sécurité intérieure des USA. La différence d'avis entre deux candidats est un phénomène habituel lors d'une campagne électorale. Pourtant, cette situation est assez déstabilisante dans le cas de Guantanamo. On pourrait penser qu'elle est déstabilisante, car, pour la nécessité d'une opposition électorale, l'un des candidats soutient des politiques hostiles aux droits humains. Cependant, le vrai point qui pose question dans cette opposition tourne autour du candidat républicain, John McCain.

En effet, John McCain était une personne influente du parti républicain, mais pas seulement. Il était aussi une personnalité connue des Américains et plutôt respectée par les démocrates pour ses prises de positions plus modérées. Or, l'une des prises de position de John McCain les plus connues est son opposition à la torture. Durant la guerre du Vietnam, McCain, alors pilote d'avion, avait été abattu et capturé par les soldats nord-vietnamiens. Il est alors détenu de 1967 à 1973 refusant d'ailleurs une libération anticipée. Durant son incarcération, il est victime de tortures. Suite à ça, John McCain devient farouchement opposé à la torture qu'il considère être une faiblesse morale et une pratique inefficace. Durant la "war on terror" de l'administration Bush, McCain sera l'un des principaux détracteurs de l'usage de la torture par les soldats américains. Il est d'ailleurs une personne ouvertement en faveur de la fermeture de Guantanamo Bay et des autres complexes secrets de détentions (Welch, 2018).

Pourtant, une fois candidat à l'élection présidentielle, sa posture sur le sujet sera beaucoup plus conservatrice. Il reste favorable à l'arrêt de la torture et à la fermeture de Guantanamo, mais il devient moins clément envers les prisonniers. Il considère alors que la sécurité nationale doit passer avant le respect des droits humains et que la libération des détenus est un risque pour les Etats-Unis (Ward & Sevastopulo, 2008). Cela est un exemple des nécessités électorales face aux idées réelles des politiciens. En effet, McCain a volontairement durci son discours sur les pratiques américaines afin de plaire à l'électorat conservateur et afin d'avoir le soutien de son parti qui tolérait, pour une part, certains des actes commis à Guantanamo.

De son côté, Barack Obama est totalement opposé à la prison de Guantanamo et tout ce qu'elle représente. La guerre contre le terrorisme est vue comme une défaite morale par les démocrates. L'échec moral, l'usage de la torture est lui-même cause de danger pour l'Amérique qui crée des ennemis intérieurs et extérieurs. Cela est d'ailleurs montré dans le programme démocrate de 2008:

"As we combat terrorism, we must not sacrifice the American values we are fighting to protect. In recent years, we've seen an Administration put forward a false choice between the liberties we cherish and the

security we demand. The Democratic Party rejects this dichotomy. We will restore our constitutional traditions, and recover our nation's founding commitment to liberty under law.

(...)

We reject the use of national security letters to spy on citizens who are not suspected of a crime. We reject the tracking of citizens who do nothing more than protest a misguided war. We reject torture. We reject sweeping claims of "inherent" presidential power. We will revisit the Patriot Act and overturn unconstitutional executive decisions issued during the past eight years. We will not use signing statements to nullify or undermine duly enacted law. And we will ensure that law-abiding Americans of any origin, including Arab-Americans and Muslim-Americans, do not become the scapegoats of national security fears.

(...)

To build a freer and safer world, we will lead in ways that reflect the decency and aspirations of the American people. We will not ship away prisoners in the dead of night to be tortured in far-off countries, or detain without trial or charge prisoners who can and should be brought to justice for their crimes, or maintain a network of secret prisons to jail people beyond the reach of the law. We will respect the time-honored principle of habeas corpus, the seven century-old right of individuals to challenge the terms of their own detention that was recently reaffirmed by our Supreme Court. We will close the detention camp in Guantanamo Bay, the location of so many of the worst constitutional abuses in recent years. With these necessary changes, the attention of the world will be directed where it belongs: on what terrorists have done to us, not on how we treat suspects.

We recognize what leaders on the front lines of the struggle against terrorism have long known: to win this fight, we must maintain the moral high ground. When millions around the world see America living up to its highest ideals, we win friends and allies in this struggle for our safety and our lives, and our enemies lose ground.” (Democratic party platform, 2008)

On peut lire dans ce programme électoral que les USA doivent garder le “moral high ground” pour assurer une victoire contre le terrorisme. De plus, le Patriot Act est directement critiqué et il est marqué que le centre de détention de Guantanamo Bay sera fermé si Obama est élu. Ce programme montre bien qu’une part de la population américaine est opposée aux pratiques de l’armée américaine. Cela se prouve finalement avec l’élection de Barack Obama comme 44e président des Etats Unis d’Amérique. Cependant, la réalité du terrain est souvent plus complexe qu’un simple programme électoral et, dans le cas de la fermeture de Guantanamo, cela s’avère vrai.

5.Obama et la fermeture du centre de détention de Guantanamo

Avec l'élection de Barack Obama à la Maison Blanche, la fermeture du centre de détention de Guantanamo, et des autres prisons installées dans le cadre de la "war on terror", semblait être une question de temps. Aucune opposition directe n'avait été réellement formulée durant la campagne électorale, puisque John McCain voulait, lui aussi, fermer la prison. La fermeture et la libération des prisonniers semblaient être une affaire symbolique forte et pourtant simple à résoudre. C'est ainsi que le 22 janvier 2009, le deuxième jour du mandat du nouveau président, ce dernier signe un ordre exécutif qui s'engage pour la fermeture de Guantanamo dans l'année (Hajjar, 2011).

L'ordre exécutif 13492 a pour vocation d'assurer la gestion des personnes détenues à Guantanamo et la fermeture du complexe pénitentiaire au cours de l'année 2009. L'administration Obama se donne donc une période de temps à la fois courte et à la fois longue pour gérer la question. Une durée longue, car les violations des droits humains sont graves et, étant donné l'importance du sujet, la fermeture devrait se faire en quelques mois et non pas en une année. C'est aussi une période courte, car de nombreuses questions politiques peuvent ralentir voire empêcher ladite fermeture de la prison. Ces éléments montrent ce que certains conseillers d'Obama ont avoué, avec le recul, comme une erreur politique (Bruck, 2016). En effet, les démocrates sont convaincus que le désir de fermer Guantanamo est un désir bipartisan et qu'il n'y aura donc pas de résistance politique. Ils sont convaincus que les républicains et démocrates travailleront ensemble pour fermer la prison, puisque McCain avait fait campagne avec un désir similaire. S'il n'y a pas de résistance, il n'y a pas de besoin de se presser et l'administration Obama peut prendre son temps pour travailler sur tous les dossiers des prisonniers (Bruck, 2016).

Ainsi, l'ordre exécutif 13492 met en place des avancées pour les prisonniers de Guantanamo Bay. Elle admet que les détenus peuvent se voir reconnaître la protection de la Convention de Genève sous l'article III commun. De plus, la section 2 du document reconnaît aussi une partie

des violations effectuées par l'administration Bush telles que la détention arbitraire. Ce qui est intéressant dans ce document, ce sont les articles 3, à 7 qui montrent la méthode que l'administration Obama compte utiliser pour réviser le statut des prisonniers :

“Sec. 3. Closure of Detention Facilities at Guantánamo. The detention facilities at Guantánamo for individuals covered by this order shall be closed as soon as practicable, and no later than 1 year from the date of this order. If any individuals covered by this order remain in detention at Guantánamo at the time of closure of those detention facilities, they shall be returned to their home country, released, transferred to a third country, or transferred to another United States detention facility in a manner consistent with law and the national security and foreign policy interests of the United States.

Sec. 4. Immediate Review of All Guantánamo Detentions

(...)

Sec. 5. Diplomatic Efforts. The Secretary of State shall expeditiously pursue and direct such negotiations and diplomatic efforts with foreign governments as are necessary and appropriate to implement this order.

Sec. 6. Humane Standards of Confinement. No individual currently detained at Guantánamo shall be held in the custody or under the effective control of any officer, employee, or other agent of the United States Government, or at a facility owned, operated, or controlled by a department or agency of the United States, except in conformity with all applicable laws governing the conditions of such confinement, including Common Article 3 of the Geneva Conventions. The Secretary of Defense shall immediately undertake a review of the conditions of detention at Guantánamo to ensure full compliance with this directive. Such review shall be completed within 30 days and any necessary corrections shall be implemented immediately thereafter.

Sec. 7. Military Commissions. The Secretary of Defense shall immediately take steps sufficient to ensure that during the pendency of the Review described in section 4 of this order, no charges are sworn, or referred to a military commission under the Military Commissions Act of 2006 and the Rules for Military Commissions, and that all proceedings of such military commissions to which charges have been referred but in which no judgment has been rendered, and all proceedings pending in the United States Court of Military Commission Review, are halted.” (Resolution 13492, 2009)

L'idée de l'administration Obama est donc assez simple, pour fermer Guantanamo, il suffit juste de retirer ses prisonniers. Ainsi, avec la section 4, la nouvelle administration regarde les différents dossiers de chacun des détenus et agit en conséquence. Sur les 200 détenus encore en

captivité, certains ont certainement eu des liens directs ou indirects avec une organisation terroriste. Les personnes jugées comme “dangereuses” devraient donc être transférées vers d’autres prisons américaines ou d’un autre pays, tandis que les personnes innocentes seront relâchées dans un pays qui accepte de les accueillir. En addition, les prisonniers de Guantanamo peuvent tenter de se libérer en usant de l’Habeas corpus.

L’objectif de l’administration Obama est clair. Cependant, la mise en place de la résolution 13492 s’avère plus compliquées que prévu. En effet, les 200 prisonniers restant dans la base militaire sont difficiles à déplacer.

Tout d’abord, la révision du statut des prisonniers ainsi que les nouveaux tribunaux chargés de juger ces mêmes détenus manquent de preuves. En effet, une partie des évidences qui permettraient de juger les détenus dangereux ont été acquises avant l’administration Obama. Cela implique donc qu’une partie des témoignages et aveux ont été obtenus sous la torture et ils ne peuvent donc pas être utilisés comme preuves dans un tribunal (Crook, 2009). Cela force la commission à recommencer certains des processus. L’absence de preuves ralentit les procès et donc la fermeture de Guantanamo. Une fermeture qui est supposée se faire dans l’année.

Ensuite, le transfert des prisonniers s’avère être un problème. L’administration Obama tente de trouver une prison, sur le sol américain, qui pourrait être transformée en centre de détention temporaire pour les détenus de Guantanamo. Ce centre contiendrait trois types de détenus dans des ailes différentes. Premièrement, une aile serait dédiée aux terroristes condamnés suite à la révision de leur situation. Les personnes considérées comme innocentes et en attente d’un transfert seraient mises dans une autre aile. Enfin, les détenus en cours de révision seraient détenus dans la troisième aile (Crook, 2009). Plusieurs Etats américains sont choisis pour héberger ce centre tel que le Kansas et l’Illinois. Cependant, les parlementaires de ces Etats ainsi que l’opinion publique sont fortement opposées au déplacement des détenues sur le sol de leur Etat (Crook, 2010). Ce qui devait être l’une des étapes les plus simples de la fermeture de Guantanamo se transforme en bataille politique pour l’administration Obama. Chaque détenu qui pourrait être transféré sur le sol américain amène des négociations et concessions envers l’Etat qui l’héberge. Les résultats de l’administration Obama sur le transfert des prisonniers sur le sol américain sont mauvais. Sur l’ensemble des détenus transférés, seulement 2 l’ont possiblement été sur le sol américain. Le seul détenu dont le transfert vers les USA est certifié est Yaser Esam Hamdi, le seul prisonnier de Guantanamo de nationalité américaine. Yaser fut temporairement transféré sur le sol américain pour qu’il renonce à sa nationalité et a ensuite été

transféré en Arabie Saoudite (The New York Times, 2023). De plus, un cercle vicieux se met en place. Une analyse du département de la défense affirme que 20% des détenus qui sortent de Guantanamo s'engagent ou sont suspectés de s'engager dans des mouvements terroristes ou dans des mouvements militants contre les USA (Crook, 2010). Cette donnée est compliquée à vérifier, certains individus sont soupçonnés d'être des terroristes et la notion même de terroriste est large. Un individu soupçonné de fournir des renseignements à Al Qaida et un ancien détenu qui participe à un attentat suicide peuvent tous deux être considérés comme terroristes. La valeur de l'étude du département de la défense peut donc être discutée. Elle montre cependant que certains détenus de Guantanamo, une fois libérés, peuvent devenir violents et dangereux. Ce constat est rapidement utilisé par les politiciens qui s'opposent à la fermeture de la prison de Guantanamo et le cercle vicieux de la détention se met en place : les détenus de Guantanamo sont des terroristes donc ils ne peuvent pas être transférés. S'ils ne sont pas transférés, cela implique qu'ils sont là pour une bonne raison, qu'ils sont les pires des pires et doivent être maintenus en détention. S'ils sont maintenus en détention, cela implique qu'ils sont dangereux et donc des terroristes... (Bruck, 2016)

L'opposition donnera en mai 2009, soit 4 mois après la signature de l'ordre executif 13492, la mise en place du "Keep Terroriste Out of America Act" ou motion H.R. 2294. Cette loi est votée à la Chambre des Représentants et a pour objectif d'empêcher le transfert des détenus de Guantanamo sur le sol américain :

"SEC. 2. SENSE OF CONGRESS.

It is the sense of Congress that individuals currently detained at Guantanamo should not be transferred or released into the sovereign territory of the United States.

SEC. 3. REQUIREMENTS RELATING TO THE TRANSFER OR RELEASE OF INDIVIDUALS CURRENTLY DETAINED AT GUANTANAMO TO SOVEREIGN TERRITORY OF UNITED STATES.

(a) Prohibition.—The President or the President's designee may not transfer or release an individual currently detained in Guantanamo to any State unless 60 days prior to the transfer or release the President or the President's designee completes the requirements in subsections (b) and (c).

(b) Governor And State Legislature Approval.—The requirement under this subsection is that—

(1) the President or the President's designee submits to the governor and legislature of the State to which the President intends to transfer or release an individual currently detained in Guantanamo

certification in writing (together with supporting documentation and justification) that the individual does not pose a security risk to the United States; and

(2) after receiving the certification pursuant to paragraph (1), the governor and State legislature of that State consent to the transfer or release of the individual covered under this section.

(c) Presidential Notification And Certification Requirement.—The requirement under this subsection is that the President submits to Congress, in writing, the following information:

(1) The name of any individual to be transferred or released.

(2) The location and the installation in the United States where the individual will be transferred or released.

(3) A justification for why that location was selected.

(4) The findings of an analysis carried out by the President describing any risk to the national security of the United States or the residents of the United States that is posed by the transfer or release.

(5) A certification that the President has mitigated any risk described in paragraph (4).

(6) A certification that the President has completed the requirements of subsection (b).” (Chambre des représentants des Etats-Unis, 2009)

L’objectif de la Chambre est assumé dans la section 2, les détenus de Guantanamo ne devraient pas se trouver sur le sol américain. Déplacer un prisonnier de Guantanamo vers l’un des Etats reste néanmoins possible, mais très difficile. La démarche administrative est lourde et la section 3.b. montre que la décision revient à l’Etat concerné. Cette loi ralentit le transfert de détenus hors de Guantanamo Bay et met de sérieux doute sur la possibilité de fermer la prison d’ici la fin de l’année 2009. Il est légitime de se demander pourquoi le président Obama n’a pas mis un veto sur cette loi, malheureusement aucun argument officiel n’est donné sur ce sujet.

Le déplacement des prisonniers vers d’autres pays que les USA devient alors le moyen le plus simple de vider la prison. Cependant, la négociation et le choix des pays où déplacer les détenus sont dépendants de nombreux facteurs, eux aussi, complexes. Là où certains détenus peuvent retourner dans leur pays d’origine, d’autres ne le peuvent pas. En effet, certains détenus proviennent de régions où, à leur retour, ils risquent de subir des traitements inhumains et dégradants. Ramener ces détenus dans leur pays serait une violation du droit au non-refoulement. De plus, les pays sont peu enthousiastes à l’idée d’héberger des personnes considérées comme des terroristes et d’accepter des individus dont les Etats-Unis eux-mêmes

ne veulent pas sur leur propre territoire (Bruck, 2016). Ensuite, il faut prouver, en collaboration avec l'Etat hôte, que le détenu libéré ne deviendra pas une menace pour la sécurité des USA. Ce processus est coûteux et restreint les Etats qui peuvent accueillir des prisonniers. Enfin, lorsqu'un Etat accepte certains détenus, cela peut amener des tensions internationales. Par exemple, la Chine faisait pression sur les autres Etats pour qu'ils n'acceptent pas les détenus Ouïghour sur leur territoire (Griffith, 2001)

Le cas des Ouïghours détenus à Guantanamo représente bien la complexité du processus de sortie de Guantanamo. Les Ouïghours sont une population musulmane qui se trouve en majorité dans le Xinjiang. La région du Xinjiang fait partie de la Chine et elle se trouve à l'extrême Ouest du pays, bordant l'Afghanistan. Ils sont connus dans les médias depuis 2014, car cette population subit de nombreuses persécutions par le gouvernement chinois. Ces persécutions sont même reconnues comme un génocide par plusieurs Etats occidentaux, dont les USA (Maizland, 2022). Lors du conflit en Afghanistan, plusieurs prisonniers de ce groupe ethnique sont capturés et considérés comme membre d'une organisation terroriste ayant des liens supposés avec Al Qaida, la East Turkestan Islamic Movement (ETIM) (Xu, Fletcher & Bajoria 2014). C'est dans cette situation que 22 Ouïghours sont détenus à Guantanamo sous la supposition qu'ils sont des terroristes. En 2009, le dossier des prisonniers ouïghours est revu et ces derniers sont déclarés comme des non-combattants, ce qui implique qu'ils ne sont pas une menace pour la sécurité des USA. Cependant, la même année, des tensions apparaissent entre les communautés ouïghoures et le gouvernement de Pékin. La Chine devient hostile au ETIM qui cherche à gagner l'indépendance du Xinjiang. Les Ouïghours détenus à Guantanamo sont alors reconnus par Pékin comme des membres du ETIM et leur libération est considérée comme un danger pour les intérêts chinois. La Chine fait pression sur les Etats Unis pour que les prisonniers ne soient pas libérés sur le territoire américain ou qu'ils soient rendus à la Chine. Des pressions similaires sont effectuées sur les pays occidentaux qui sont candidats pour l'hébergement des détenus (Bruck, 2016). Les Ouïghours finirent malgré tout par être libérés et transférés dans d'autres pays, comme l'Albanie et la république de Palau. Les trois derniers détenus de cette communauté ont été libérés en 2013 et transférés vers la Slovaquie. Cependant, même hors de la prison, les anciens détenus sont privés de nombreuses libertés à cause de leur détention à Guantanamo. Ils n'ont pas de liberté de déplacement et sont surveillés au cas où ils deviendraient une menace (Griffith, 2021).

L'impossibilité de transférer les détenus de Guantanamo sur le sol américain cumulé à la difficulté des transferts internationaux met fin à la possibilité de fermer Guantanamo à la fin de

l'année 2009. En 2010, les républicains remportent la majorité des sièges à la Chambre des Représentants. Ce changement de majorité diminue la probabilité de la fermeture de la prison de Guantanamo Bay. Le Congrès contrôle les budgets et par conséquent, une partie de la politique autour de la fermeture de la prison (Bruck, 2016).

Le 7 mars 2011, le président Obama approuve l'ordre exécutif 13567. Cet ordre met en place des revues périodiques des prisonniers encore détenus dans la base navale. Cela permet un suivi fréquent des détenus dans l'éventualité d'un transfert. En parallèle, cet ordre exécutif est un aveu tacite d'échec puisqu'il maintient l'utilisation de la prison de Guantanamo Bay :

“By the authority vested in me as President by the Constitution and the laws of the United States of America, including the Authorization for Use of Military Force of September 2001 (AUMF), Public Law 107-40, and in order to ensure that military detention of individuals now held at the U.S. Naval Station, Guantánamo Bay, Cuba (Guantánamo), who were subject to the interagency review under section 4 of Executive Order 13492 of January 22, 2009, continues to be carefully evaluated and justified, consistent with the national security and foreign policy interests of the United States and the interests of justice, I hereby order as follows” (Executive order 13567, 2011)

Dans cette introduction, le président Obama admet que des détenus seront maintenus dans la prison de Guantanamo et ce pour une durée non déterminée. En effet, l'ordre exécutif 13492 mettait en place des commissions chargées de réévaluer la situation des détenus de Guantanamo. Ces commissions établissent une catégorie de prisonniers qui ne peuvent être libérés, car trop dangereux, mais ne peuvent pas non plus être condamnés à cause de preuves illégales. Ces personnes-là ne peuvent être déplacées sur le sol américain à cause du Congrès et ils ne peuvent pas être transférés vers d'autres pays pour des raisons de sécurité. Le président Obama décrit lui-même ces personnes dans son discours du 21 mai 2009 :

“Now, finally, there remains the question of detainees at Guantanamo who cannot be prosecuted yet who pose a clear danger to the American people. And I have to be honest here -- this is the toughest single issue that we will face. We're going to exhaust every avenue that we have to prosecute those at Guantanamo who pose a danger to our country. But even when this process is complete, there may be a number of people who cannot be prosecuted for past crimes, in some cases because evidence may be tainted, but who nonetheless pose a threat to the security of the United States. Examples of that threat include people who've received extensive explosives training at al Qaeda training camps, or commanded Taliban troops in battle, or expressed their allegiance to Osama bin Laden, or otherwise made it clear that they want to kill Americans. These are people who, in effect, remain at war with the United States.” (Barack Obama, 2009)

Ces détenus sont donc une menace, mais ils ne peuvent pas être jugés. Ils ne peuvent pas non être déplacés sur le sol américain et les déplacer vers un autre pays serait coûteux, dangereux et complexe. Puisqu'ils ne peuvent être déplacés, l'administration Obama admet qu'elle est forcée de les laisser dans Guantanamo Bay. Ainsi, le président Obama voulait fermer la prison en 2009 et en 2011, il se trouve contraint de la maintenir ouverte par manque d'alternative. Le secrétaire de la défense du président Obama, Ashton Carter, fait une remarque similaire en 2015 :

“I think the issue that Guantánamo will ultimately boil down to is, what do you do with the people at Guantánamo that cannot be—they need to be incarcerated. If not Gitmo, where are they going to be incarcerated? That's a fundamental question that is a very difficult one. It's partly a legal one; it's partly a practical one. ... I hope that, as time goes on, and engaging with members of the committee, many of whom know much more about this subject than I do, that we can discuss what might be done with these people. Because what's plain as day is that they need to be incarcerated in a super-max type place.” (Sorkin, 2015).

Le désir politique de fermer Guantanamo est contrebalancé par la nécessité de maintenir les détenus dangereux dans une prison de sécurité. A cause de la loi “Keep Terrorist Out of America”, les détenus ne peuvent pas être déplacés sur le territoire américain. L'option la plus simple pour détenir ces détenus devient alors la prison de Guantanamo Bay.

L'absence de soutien par l'opinion publique et l'opposition du Congrès à la fermeture de Guantanamo sont souvent considérées comme les éléments centraux qui ont provoqué l'échec de la fermeture de la prison. Cependant, le pouvoir législatif américain n'est pas le seul responsable du maintien de la prison de Guantanamo. En effet, l'administration Obama a sa part de responsabilité. Souvent, la fermeture du complexe pénitentiaire de Guantanamo est passée au second plan face à d'autres politiques importantes du président Obama tels que ses projets de couverture médicale. La tentative de fermeture de la prison est louable et les actions prises par l'administration Obama le sont tout autant. Cependant, on peut légitimement se demander s'il n'y avait pas moyen de faire plus, d'être plus affirmé, de faire moins de concessions sur ce sujet. En ce sens, l'administration Obama a une part de responsabilité dans l'échec de sa politique (Tim, 2015). Il y a aussi un autre acteur important dans le maintien de la prison de Guantanamo : l'armée américaine.

En effet, c'est le Pentagone qui gère et dirige la base navale de Guantanamo Bay et par conséquent, son centre de détention. Lorsque Barack Obama arrive au pouvoir, le Pentagone ne

souhaite pas fermer le centre de détention de Guantanamo, ni même voir des détenus libérés. Tout d'abord, l'armée américaine s'oppose à la libération des détenus, car elle peur que ces prisonniers deviennent des dangers pour la sécurité des USA. Des soldats américains sont encore présents en Afghanistan et des anciens détenus de Guantanamo ont été impliqués dans des actes terroristes ayant tué des soldats américains (Levinson & Rhode, 2015). L'administration Obama tente de calmer les tensions avec l'armée et la CIA en appliquant la politique du "Look Forward not Backward". Cette politique donne l'amnistie aux individus de l'armée et de la CIA qui ont pratiqué la torture lors de la "war on terror" (Hajjar, 2019). L'argument officiel est que les personnes accusées de torture ont agi de bonne foi et avec une bonne intention, il faut donc aller de l'avant et punir ces personnes serait inutile. De plus, le président Obama a peur de dégrader les relations avec ces administrations s'il met en place des procédures judiciaires (Johnston & Savage, 2009). Il y a aussi une crainte d'une perte d'efficacité de ces administrations que le président Obama décrit ainsi :

"And part of my job is to make sure that, for example, at the C.I.A., you've got extraordinarily talented people who are working very hard to keep Americans safe. I don't want them to suddenly feel like they've got spend their all their time looking over their shoulders." (Johnston & Savage)

Le piège de la politique du "Look Forward not Backward" est que l'amnistie donnée aux personnes coupables de torture amène une impunité. Aucune des personnes impliquées dans les interrogatoires violents et les tortures n'ont été condamnées pour leurs actes (Schneider & all, 2019). Les membres de l'armée et de la CIA possèdent des pouvoirs discrétionnaires forts et ils doivent pouvoir être tenus responsables de leurs actions si ces dernières vont trop loin (Serwer, 2018). Une telle impunité permet à des personnes comme Gina Haspel, la responsable du site de détention Green en Thaïlande en 2002, qui a ordonné et supervisé des tortures et qui est soupçonnée d'avoir détruit des preuves dans une enquête fédérale, de rester impunie et de devenir la directrice de la CIA en 2018 (Hajjar, 2019).

Malgré la politique du "Look Forward not Backward", qui était supposé apaiser les tensions avec l'armée et la CIA, des tensions entre les gardes de la prison Guantanamo Bay et les détenus apparaissent. En 2013, alors que le second terme d'Obama commence, les détenus de la prison sont frustrés par le manque d'avancement dans la fermeture de la prison et par la dégradation de corans par des gardes. Le colonel responsable de la base à ce moment-là, John Bogdan, retire les objets de confort, tels que les journaux, photos de famille et console de jeux, mis à disposition des détenus, en février 2013. Les prisonniers continuent leur opposition et

commencent alors une grève de la faim. Le colonel ordonne en conséquence l'usage du "force feed", une pratique violente considérée comme une torture (Lokaneeta, 2013). Cet acte s'oppose aux demandes du président Obama qui interdisait l'usage de la torture à Guantanamo.

L'armée américaine rend aussi la libération des détenus plus ardue. Quand un pays accepte le transfert de détenus sur son territoire, il a besoin de documents administratifs qui doivent être fournis par la prison de Guantanamo. Cependant, les responsables du centre de détention donnent fréquemment les dossiers en retard ou dans une mauvaise qualité. Cela ralentit encore plus le processus de transfert qui est déjà long et difficile. Par exemple, en 2014, le Kazakhstan accepte le transfert de prisonniers vers son territoire. Les représentants du Kazakhstan demandent alors des entretiens filmés avec les détenus afin d'analyser leur situation et langage non-verbal. Les représentants eurent de nombreuses difficultés administratives, comme des interdictions de filmer et des temps d'attente très longs pour les interviews. De retour dans leur pays, ils demandèrent une copie des vidéos. Après plusieurs demandes et des retards, les vidéos arrivent au Kazakhstan, mais leur qualité est mauvaise et les représentants du Kazakhstan ne peuvent pas analyser leur contenu. L'exemple de la délégation du Kazakhstan, n'est qu'un exemple parmi d'autres. Le refus de donner des documents, les retards ou la mauvaise qualité des documents donnés par l'armée américaine sont fréquents dans la question de la fermeture de Guantanamo (Levinson & Rohde, 2015).

Ainsi, le maintien de Guantanamo est dû à un ensemble de facteurs. Le Congrès a refusé de soutenir la fermeture de la prison. Le Pentagone a rendu la tâche administrativement difficile. L'administration Obama n'a pas fait tout son possible en début de mandat pour fermer la prison, et lorsqu'elle a voulu le faire, c'était devenu trop complexe. La fermeture du centre de détention de Guantanamo Bay par le président Obama reste aujourd'hui une promesse non accomplie. Cependant, l'administration Obama a réussi à diminuer fortement le nombre de détenus. Il y en avait 196 à l'arrivée de Barack Obama à la présidence, il n'en reste que 41 en 2016, à la fin de son deuxième mandat. (Rosenberg, 2017).

6. Le complexe pénitentiaire de Guantanamo après la présidence d'Obama

Après la présidence de Barack Obama, Donald Trump devient le président des Etats-Unis en 2017. Le complexe pénitentiaire de Guantanamo n'est pas un enjeu électoral lors de son élection et la question de la détention des détenus n'est pas évoquée. Après l'élection, la question de la fermeture de la prison ne se pose pas. En effet, le nouveau président est républicain et il est connu pour ses décisions politiquement incorrectes. Il est alors peu probable que le président Trump continue de vider la prison de ses détenus.

En début 2018, le complexe pénitentiaire de Guantanamo Bay refait surface dans les médias. Le président Trump signe l'ordre exécutif 13823 concernant le futur de la prison :

“(b) Following the terrorist attacks of September 11, 2001, the 2001 Authorization for Use of Military Force (AUMF) and other authorities authorized the United States to detain certain persons who were a part of or substantially supported al-Qa'ida, the Taliban, or associated forces engaged in hostilities against the United States or its coalition partners. Today, the United States remains engaged in an armed conflict with al-Qa'ida, the Taliban, and associated forces, including with the Islamic State of Iraq and Syria.

(c) The detention operations at the U.S. Naval Station Guantánamo Bay are legal, safe, humane, and conducted consistent with United States and international law.

(d) Those operations are continuing given that a number of the remaining individuals at the detention facility are being prosecuted in military commissions, while others must be detained to protect against continuing, significant threats to the security of the United States, as determined by periodic reviews.

(e) Given that some of the current detainee population represent the most difficult and dangerous cases from among those historically detained at the facility, there is significant reason for concern regarding their reengagement in hostilities should they have the opportunity.

Sec. 2. Status of Detention Facilities at U.S. Naval Station Guantánamo Bay. (a) Section 3 of Executive Order 13492 of January 22, 2009 (Review and Disposition of Individuals Detained at the Guantánamo Bay Naval Base and Closure of Detention Facilities), ordering the closure of detention facilities at U.S. Naval Station Guantánamo Bay, is hereby revoked.

(b) Detention operations at U.S. Naval Station Guantánamo Bay shall continue to be conducted consistent with all applicable United States and international law, including the Detainee Treatment Act of 2005.

(c) In addition, the United States may transport additional detainees to U.S. Naval Station Guantánamo Bay when lawful and necessary to protect the Nation.” (Executive order 13823, 2018)

Cet ordre déclare donc que la prison de Guantanamo Bay reste ouverte et, de plus, de nouveaux prisonniers pourraient y être incarcérés. Cet ordre exécutif est signé dans le contexte de la guerre en Syrie avec l’Etat Islamique. Le président Trump prévoit donc la possibilité d’enfermer des soldats d’ISIS dans la prison. Cependant, cette possibilité est considérée comme peu probable étant donné l’implication américaine dans ce conflit (Daugirdas & Mortenson, 2018). Ces doutes s’avèrent justifiés et aucun nouveau détenu n’est amené à la prison de Guantanamo Bay durant la présidence de Trump. En parallèle, il n’y a qu’un seul détenu libéré sous l’administration Trump. Ce dernier est transféré vers l’Arabie Saoudite et sa libération n’est pas imputable au président de l’époque, puisque son transfert avait été négocié quatre ans auparavant, en 2014 (Welna, 2018). Le nombre de détenus passe de 41 à 40 durant les quatre années de présidence de Trump, et ce, malgré le fait que certains des détenus sont considérés comme non dangereux (Human Right Watch, 2018).

Après la présidence de Donald Trump, Joe Biden est élu et prend ces fonctions en 2021. La fermeture de la prison de Guantanamo n’est pas un enjeu électoral. Cependant, cette discrétion n’est pas le signe d’un désintérêt par l’administration Biden. En effet, le nouveau président souhaite bel et bien fermer la prison, il ne veut cependant pas médiatiser le sujet (Lee & Kube, 2021). Ainsi, la nouvelle équipe travaille à son rythme et de manière méthodique pour vider la prison de ces détenus. L’administration Biden se concentre néanmoins sur trois stratégies concernant la libération des détenus. Tout d’abord, continuer à trouver des pays alliés des USA qui seraient prêts à héberger des détenus de Guantanamo. Ensuite, convaincre le congrès de permettre le transfert de détenus sur le sol américain. Enfin, l’administration Biden tente d’éviter l’usage de la peine de mort contre les détenus dangereux de la prison (Lee & Kube, 2021).

Ces efforts portent leurs fruits et en avril 2023, 10 détenus sont transférés vers le Pakistan, l’Arabie Saoudite et Belize, faisant ainsi descendre le nombre de détenus à 30. Cependant, la stratégie de l’administration Biden a changé. Il n’est plus question de transférer les détenus dangereux vers les Etats-Unis. L’administration cherche à continuer la détention des prisonniers

dans des pays qui ont été touchés par des actes terroristes et peuvent ainsi les condamner dans leurs instances nationales (Lee & Kube, 2023). De plus, sur les 30 détenus restants, 14 sont déjà en cours de transfert. Il ne reste donc que 16 prisonniers encore détenus pour une durée indéterminée (Lee & Kube, 2023).

Les efforts de l'administration Biden pour fermer la prison sont à saluer. Cependant, il n'est pas certain de voir le complexe pénitentiaire de Guantanamo vide d'ici la fin 2024. Or, si le président Biden venait à perdre contre le candidat républicain lors des élections de 2024, il se pourrait que la fermeture de la prison de Guantanamo Bay prenne encore de nombreuses années.

7. Conclusion

En conclusion, la prison de Guantanamo Bay est née dans un contexte juridique particulier et ce même contexte a provoqué les difficultés autour de la fermeture de la prison. La « war on terror » de l'administration Bush a cherché à renforcer la sécurité des USA aux dépens des libertés individuelles. Les nouvelles règles mises en place par l'administration Bush, telles que le Patriot Act, ont été un terreau fertile pour de nombreux manques de respect du droit international et des droits humains. Les détenus de Guantanamo Bay n'ont pas reçu le statut de prisonnier de guerre, alors qu'ils auraient dû le recevoir. Les prisonniers ont eu de nombreux droits humains bafoués au sein du complexe. Ils étaient détenus de manière arbitraire, les procès n'étaient pas équitables, les conditions de vie étaient dégradantes et il y avait un usage de la torture et autres traitements inhumains dans le complexe.

Il n'est pas étonnant qu'une partie de la société civile américaine cherche à fermer une prison où les droits humains étaient bafoués. Le président Obama était légitime dans son désir de fermer la prison de Guantanamo. Cependant, tenter de le faire en une année était sans doute trop ambitieux. Le manque de soutien de l'opinion publique et l'opposition du congrès au transfert des détenus sur le sol américains ont été des difficultés que le président Obama ne pouvait pas directement empêcher. Cependant, certains choix du président démocrate peuvent poser question. Pourquoi ne pas avoir mis un veto sur certaines décisions du congrès ? Est-ce que la fermeture de la prison de Guantanamo était un des objectifs phares de la présidence d'Obama ? Ces questions n'ont pas de réponse, mais elles méritent néanmoins d'être posées.

Un autre élément central dans l'incapacité à fermer la prison de Guantanamo Bay est l'impact des violations des droits humains. Pour fermer le centre de détention, l'administration Obama opte pour un plan qui consiste à vider la prison de ses détenus. Cependant, certains détenus sont jugés trop dangereux pour être transférés et ils ne peuvent pas être jugés par des cours américaines. En effet, les preuves qui inculpent ces prisonniers ont été obtenues sous la torture et elles ne peuvent donc pas être utilisées dans une procédure judiciaire. Ainsi, l'usage de la torture empêche, encore aujourd'hui, certains détenus d'être jugés. La prison de Guantanamo est célèbre pour ses violations des droits humains et ces mêmes violations sont l'une des causes du maintien de la prison. Ce cercle vicieux montre la difficulté qui peut apparaître pour mettre fin aux conséquences d'une violation des droits humains.

L'échec de la fermeture de la prison de Guantanamo Bay par l'administration Obama est un sujet qui amène d'autres questions qui ne sont pas travaillées dans ce papier. Par exemple, la situation des détenus qui sont transférés hors de la prison de Guantanamo Bay est souvent floue. Les Ouïghours qui ont été transférés hors de la prison se sont plaint du manque de liberté qu'ils avaient dans leur pays hôte, alors qu'ils n'étaient plus des détenus. Les violations des droits humains des détenus Guantanamo Bay s'arrêtent-elles à leur sortie de la prison ? D'autres questions peuvent être posées. Quelles leçons ont été tirées par l'administration américaine ? Est-ce que l'usage de la torture pourrait être légitimé dans certaines démocraties ? Toutes ces questions n'ont pas de réponses dans ce travail, elles montrent malgré tout que la prison de Guantanamo Bay reste un sujet à analyser.

Enfin, les questions autour de la prison de Guantanamo Bay ne sont pas closes, car la prison elle-même reste ouverte. La prison a vu passer quatre présidents différents et elle est toujours en activité. Aujourd'hui, 30 prisonniers sont détenus dans le complexe pénitentiaire et les efforts du président Biden pourraient amener une réduction drastique du nombre de détenus. Cependant, la fermeture de la prison de Guantanamo n'est pas assurée. Si Joe Biden ne gagne pas les élections de 2024, rien n'assure que le candidat républicain continuera les transferts de prisonniers vers d'autres pays. Au contraire, la prison pourrait être utilisée à nouveau pour interner d'autres détenus jugés dangereux pour la sécurité américaine.

En conséquence, l'histoire de la prison de Guantanamo Bay n'est pas encore terminée. Le symbole de la prison de Guantanamo Bay survivra sans doute à la prison elle-même. Dans tous les cas, le complexe pénitencier reste le rappel qu'une démocratie, lorsqu'elle poursuit la sécurité comme seul but, peut violer les droits humains les plus fondamentaux. Est-ce que cette

leçon sera retenue ou les erreurs du passé répétées ? La réponse à cette question dépendra de la fermeture de la prison ou de son maintien.

Bibliographie

Livres

Conseil de l'Europe, (2007). Guantanamo : une violation des droits de l'homme et du droit international. *Edition du Conseil de l'Europe*. 112 p

Travaux scientifiques

Braziel, J. E. (2006). Haiti, Guantánamo, and the “One Indispensable Nation”: U.S. Imperialism, “Apparent States,” and Postcolonial Problematics of Sovereignty. *Cultural Critique*, 64, 127–160. <http://www.jstor.org/stable/4489260>

Bühler, P. (2003). Les États-Unis et le droit international. *Commentaire*, 103, 549-562. <https://doi.org/10.3917/comm.103.0549>

Burney, B. (2007). The Patriot Act. *GPSolo*, 24(5), 26–30. <http://www.jstor.org/stable/23673431>

Crook, J. (2009) President Obama Orders Closure of Guantánamo Detention Facilities; Obstacles Remain. *The American Journal of International Law*, 103(2), 325–331. <https://doi.org/10.2307/20535156>

Crook, J. (2010). Continuing Efforts to End Detentions at Guantanamo Bay. *The American Journal of International Law*, 104(1), 115–116. <https://doi.org/10.5305/amerjintelaw.104.1.0115>

Daugirdas, K., & Mortenson, J. D. (2018). President Trump Issues Executive Order Keeping the Guantánamo Bay Detention Camp Open. *The American Journal of International Law*, 112(2), 326–329. <https://www.jstor.org/stable/26568958>

Foot, R. (2008). Exceptionalism Again: The Bush Administration, the “Global War on Terror” and Human Rights. *Law and History Review*, 26(3), 707–725. <http://www.jstor.org/stable/27641613>

Frederici, C (2010) The Bush Administration, Human Rights, and a Culture of Torture. *Inquiries Journal/Student Pulse* 2 (05) <http://www.inquiriesjournal.com/a?id=250>

- Hajjar, L. (2011). Bagram, Obama's Other Gitmo. *Middle East Report*, 260, 8–17. <http://www.jstor.org/stable/41408015>
- Hajjar, L. (2019). The Afterlives of Torture: The Global Implications of Reactionary US Politics. *State Crime Journal*, 8(2), 164–174. <https://doi.org/10.13169/statecrime.8.2.0164>
- Hancock, J. (2011). Human rights narrative in the George W. Bush Administrations. *Review of International Studies*, 37(2), 805–823. <http://www.jstor.org/stable/23024621>
- Kaplan, A. (2005). Where Is Guantánamo? *American Quarterly*, 57(3), 831–858. <http://www.jstor.org/stable/40068318>
- Leffler, M. P. (2011). 9/11 in Retrospect: George W. Bush's Grand Strategy, Reconsidered. *Foreign Affairs*, 90(5), 33–44. <http://www.jstor.org/stable/23041774>
- Lokaneeta, J. (2013). Hunger Strikes at Guantánamo: Obama's Crisis Moment. *Economic and Political Weekly*, 48(37), 19–21. <http://www.jstor.org/stable/23528268>
- Palmer, S. (2003). ARBITRARY DETENTION IN GUANTANAMO BAY: LEGAL LIMBO IN THE LAND OF THE FREE. *The Cambridge Law Journal*, 62(1), 6–9. doi:10.1017/s0008197303236217
- Press, S. (2013). Sovereignty at Guantánamo: New Evidence and a Comparative Historical Interpretation. *The Journal of Modern History*, 85(3), 592–631. <https://doi.org/10.1086/670824>
- Quintart, E. (2016). Law, crisis and Guantanamo after 9/11. *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 76, 211-238. <https://doi.org/10.3917/riej.076.0211>
- SCHNEIDER, M. L., Lehr, A. K., Green, M. J., Cha, V., Alterman, J. B., Devermont, J., Allinder, S. M., Dalton, M., Schneider, M. L., & Yayboke, E. (2019). Human Rights and U.S. Foreign Policy: The Use of Torture. In *Human Rights in a Shifting Landscape: Recommendations for Congress* (pp. 35–41). Center for Strategic and International Studies (CSIS). <http://www.jstor.org/stable/resrep22580.10>
- Siegler, A. (2006). The Patriot Act's Erosion of Constitutional Rights. *Litigation*, 32(2), 18–72. <http://www.jstor.org/stable/29760549>
- Steyn, J. (2004). Guantanamo Bay: The Legal Black Hole. *The International and Comparative Law Quarterly*, 53(1), 1–15. <http://www.jstor.org/stable/3663134>

Documents officiels

Agreement Between the United States and Cuba for the Lease of Lands for Coaling and Naval stations (1903) https://avalon.law.yale.edu/20th_century/dip_cuba002.asp

Barack Obama (2009) Remarks by the President On National Security, 5-21-09. *The White House*. <https://obamawhitehouse.archives.gov/the-press-office/remarks-President-national-security-5-21-09>

Chambre des représentants des Etats-Unis. (2009). H.R.2294 - Keep Terrorists Out of America Act. *Congress.gov*. <https://www.congress.gov/bill/111th-congress/house-bill/2294/text>

Conseil de sécurité de l'ONU (2001) Résolution 1368. <http://unscr.com/en/resolutions/doc/1368>

Conseil de sécurité de l'ONU (2001) Résolution 1386. <http://unscr.com/en/resolutions/doc/1386>

Convention (III) de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre (1949). <https://ihl-databases.icrc.org/fr/ihl-treaties/gciii-1949>

Democratic party platform (2008). 2008 Democratic Party Platform. *The american presidency project*. <https://www.presidency.ucsb.edu/documents/2008-democratic-party-platform>

Executive order 13492 (2009) Review and Disposition of Individuals Detained At the Guantánamo Bay Naval Base and Closure of Detention Facilities. <https://irp.fas.org/offdocs/eo/eo-13492.htm>

Executive Order 13567 (2011) --Periodic Review of Individuals Detained at Guantánamo Bay Naval Station Pursuant to the Authorization for Use of Military Force. *The White House* <https://obamawhitehouse.archives.gov/the-press-office/2011/03/07/executive-order-13567-periodic-review-individuals-detained-guant-namo-ba>

Executive Order 13823 (2018) Protecting America Through Lawful Detention of Terrorists. *The American Présidency Project*. <https://www.presidency.ucsb.edu/documents/executive-order-13823-protecting-america-through-lawful-detention-terrorists>

ONU (1948) Déclaration universelle des droits de l'homme. <https://www.un.org/en/about-us/universal-declaration-of-human-rights>

ONU (1976). Pacte international relatif aux droits civils et politiques. <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-civil-and-political-rights>

ONU (1987). Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-against-torture-and-other-cruel-inhuman-or-degrading>

Résolution 1433 légalité de la détention des personnes par les Etats-Unis à Guantanamo Bay. (2005). Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe <https://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-fr.asp?fileid=17318&lang=fr>

Senat des Etats-Unis (1992) U.S. reservations, declarations, and understandings, International Covenant on Civil and Political Rights, 138 Cong. Rec. S4781-01 (daily ed., April 2, 1992). *University of Minnesota Human Right Library*. <http://hrlibrary.umn.edu/usdocs/civilres.html>

The Bush Record (nd) President Bush's Freedom Agenda Helped Protect The American People The White house archives <https://georgewbush-whitehouse.archives.gov/infocus/bushrecord/factsheets/freedomagenda.html>

Revue de droit

Decision Not to Regard Persons Detained in Afghanistan as POWs. (2002). *The American Journal of International Law*, 96(2), 475–480. <https://doi.org/10.2307/2693945>

Articles non scientifiques

Branigan, T. Dodd, V. (2004). Afghanistan to Guantánamo Bay - the story of three British detainees. *The Guardian*. <https://www.theguardian.com/world/2004/aug/04/afghanistan.usa>

Bruck, C. (2016). Why Obama Has Failed to Close Guantánamo. *The New York Times*. <https://www.newyorker.com/magazine/2016/08/01/why-obama-has-failed-to-close-guantanamo>

CICR (2003). Guantanamo Bay : the work continues
<https://www.icrc.org/en/doc/resources/documents/update/5g2gt7.htm>

CICR (2023) War on Terror. https://casebook.icrc.org/a_to_z/glossary/war-terror

Griffith, J. (2021). These Uyghurs were locked up by the US in Guantanamo. Now they're being used as an excuse for China's crackdown in Xinjiang. *CNN*.
<https://edition.cnn.com/2021/05/15/china/china-xinjiang-guantanamo-uyghurs-intl-hnk/index.html>

Human Right Watch (2018). Q&A: Guantanamo Bay, US Detentions, and the Trump Administration. <https://www.hrw.org/news/2018/06/27/qa-guantanamo-bay-us-detentions-and-trump-administration>

Johnston, D. Savage, C. (2009). Obama Reluctant to Look Into Bush Programs. *The New York Times*. <https://www.nytimes.com/2009/01/12/us/politics/12inquire.html>

Lee, C. Kube, C. (2021) Biden quietly moves to start closing Guantánamo ahead of 20th anniversary of 9/11. *NBC news*. <https://www.nbcnews.com/politics/national-security/biden-quietly-moves-start-closing-guant-namo-ahead-20th-anniversary-n1269937>

Lee, C. Kube, C. (2023) Newest transfer brings Guantanamo detainee population down to 30; Biden administration wants to cut it still more. *NBC news*.
<https://www.nbcnews.com/politics/national-security/transfer-drops-guantanamo-population-30-biden-wants-to-close-rcna80478>

Levinson, C. Rohde, D. (2015) Special Report: Pentagon thwarts Obama's effort to close Guantanamo. *Reuters*. <https://www.reuters.com/article/us-usa-gitmo-release-special-report-idUSKBN0UB1B020151229>

Maizland, L. (2022) China's Repression of Uyghur in Xinjiang. *Council on Foreign Relations*.
<https://www.cfr.org/backgrounder/china-xinjiang-uyghurs-muslims-repression-genocide-human-rights#chapter-title-0-5>

Masters, J (2022). Guantanamo Bay: Twenty Years of Counterterrorism and Controversy. *Council on Foreign Relations* <https://www.cfr.org/article/guantanamo-bay-twenty-years-counterterrorism-and-controversy>

Mikkelsen, R (2008). Supreme Court ruling makes Guantanamo a campaign issue. *Reuters*. <https://www.reuters.com/article/us-guantanamo-court-politics-idUSN1233021420080612>

Rosenberg, C. (2017) Obama to leave with 41 captives still at Guantánamo, blames politics. *Miami Herald*. <https://www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/guantanamo/article127473314.html>

Serwer, A. (2018) Obama's Legacy of Impunity for Torture. *The Atlantic*. <https://www.theatlantic.com/politics/archive/2018/03/obamas-legacy-of-impunity-for-torture/555578/>

Sorkin, A.D. (2015) Does Ashton Carter Want to Close Gitmo? *The New Yorker*. [D https://www.newyorker.com/news/amy-davidson/ashton-carter-want-close-gitmo](https://www.newyorker.com/news/amy-davidson/ashton-carter-want-close-gitmo)

The New York Times (2023) The Guantánamo Docket. *The New York Times*. <https://www.nytimes.com/interactive/2021/us/guantanamo-bay-detainees.html>

Tim, T. (2015) Obama doesn't need Congress to close Guantánamo – so what's keeping him? *The Guardian*. <https://www.theguardian.com/commentisfree/2015/nov/12/obama-close-guantanamo-without-congress>

Ward, A. Sevastopulo, D. (2008). McCain attacks Guantánamo ruling. *Financial Times*. <https://www.ft.com/content/68bdeeb4-3987-11dd-90d7-0000779fd2ac>

Welch, M. (2018). What John McCain Taught Us About Torture. *The New York Times*. <https://www.nytimes.com/2018/08/27/opinion/john-mccain-torture-.html>

Welna, D. (2018). First Guantanamo Inmate Released Under Trump Administration. *The two way*. <https://www.npr.org/sections/thetwo-way/2018/05/02/607878827/first-guantanamo-inmate-released-under-trump-administration>

Xu, B. Fletcher, H. Bajoria, J. (2014). The East Turkestan Islamic Movement (ETIM). *Council on Foreign Relations* <https://www.cfr.org/backgrounders/east-turkestan-islamic-movement-etim>

Ce mémoire porte sur la tentative de fermeture de la prison de Guantanamo par l'administration Obama. Il analyse une partie de la guerre contre le terrorisme de l'administration Bush. Il explique l'histoire de la base navale de Guantanamo Bay. Il décrit les différentes violations des droits humains effectués dans la prison de Guantanamo. Enfin, il explique les différents processus mis en place par Barack Obama pour tenter de fermer la prison.

Mots-clé : Guantanamo-Droits humains-Obama- Torture-Prison.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication

École des sciences politiques et sociales (PSAD)

Place Montesquieu, 1 bte L2.08.05, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/psad